

TEXTE D'APPLICATION**Approuvé par le Conseil de la FITA le 29 novembre 2008****Prise d'effet le 1er avril 2009****Livre 3, Article 8.2.2.1.2 :**

8.2.2.1.2 *Agencement pour quatre (4) blasons simples ou triples triangulaires :*

Dans le cas où quatre (4) blasons de 40 cm sont utilisés, la distance maximum entre le sol et les centres des blasons de la ligne supérieure sera de 162 cm. La distance minimale entre le sol et les centres de la ligne du bas sera de 100 cm. La tolérance de mesure ne doit pas excéder +/- 2cm.

En cas d'utilisation de blasons triples triangulaires de 40 cm, la hauteur maximum s'applique aux centres du haut de la ligne supérieure, et la hauteur minimum aux centres du bas de la ligne inférieure des blasons triples. La distance minimum entre les zones marquantes de deux blasons à la même hauteur sera de 10 cm. Chaque blason sera placé dans son quart de la butte de tir. (voir le croquis appendice 1 du livre 3).

Livre 3, Appendice 1

6. BLASONS 4x40 cm TRIPLE SIMPLE ET TRIANGULAIRE POUR LE TIR EN SALLE

Article 8 8.2.2.1.2

